

Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	0206543781
Type d'institution	Commune
Nom de l'institution	Neufchâteau
Période de reporting	2022

	Nombre de réunions
Conseil Communal	11 (pas de séances en visioconférence)
Collège Communal	76
Commission ou comité spécial #1⁴	Néant
Commission ou comité spécial #2	Néant
Autre #1	Néant
...	Néant

⁴ Indiquer néant s'il n'existe pas de commission

Membres du Conseil

Fonction ⁵	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute ⁷	Détail de la rémunération et des avantages ⁸	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions ⁹
Président(e) du Conseil	KELLEN Christian	2.625,30	2.625,30			100%
Bourgmestre	HUBERTY François	58.799,34	2.304,35 473,10 56.021,89	Allocation de fin d'année Pécule de vacances Traitement		
Président(e) du CPAS	DEVALET Joëlle	0,00	0,00			100%
Echevin(e) # 1	CHEPPE Jacques	12.951,00	1.729,38 283,86 10.937,76	Allocation de fin d'année Pécule de vacances Traitement		
Echevin(e) # 2	GRANDJEAN Christian	35.626,37	1.729,38 283,86 33.613,13	Allocation de fin d'année Pécule de vacances Traitement		
Echevin(e) # 3	LOUIS Micheline	35.626,37	1.729,38	Allocation de fin d'année		

⁵ Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

⁷ La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus, pour l'ensemble des réunions des différents organes de gestion. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

⁸ Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1^{er}).

⁹ Pourcentage total de participation à l'ensemble des réunions auxquelles chaque personne renseignée est tenue de participer.

Echevin(e) # 4	CLÉMENTZ Mariline	37.834,92	283,86	Pécule de vacances Traitement	
			33.613,13	Allocation de fin d'année	
Conseiller(ère) # 1	EVARD Yves	1.075,97	1.729,38	Pécule de vacances	82%
Conseiller(ère) # 2	EVARD Fabienne	361,11	361,11	Traitement	27%
Conseiller(ère) # 3	OTJACQUES Pierre	595,26	595,26		45%
Conseiller(ère) # 4	BORCEUX Jean- Louis	1.312,65	1.312,65		100%
Conseiller(ère) # 5	MONS delle ROCHE Michèle	949,24	949,24		73%
Conseiller(ère) # 6	DEFAT Simon	1.075,97	1.075,97		82%
Conseiller(ère) # 7	PARACHE Vincent	1.310,21	1.310,21		100%
Conseiller(ère) # 8	MOREAU Marc	1.190,70	1.190,70		91%
Conseiller(ère) # 9	BRULIAU Philippe	956,46	956,46		73%
Conseiller(ère) # 10	PIERRET Anne	721,98	721,98		55%
Conseiller(ère) # 11	WAUTHIER Sylviane	1.310,21	1.310,21		100%
Conseiller(ère) # 12	RIGAUX Olivier	1.310,21	1.310,21		100%
Total général	x	x	x	x	x

NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.

